

Nevers, le 15 novembre 2017

L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services
Départementaux de l'Éducation
nationale de la Nièvre

à

Mesdames et Messieurs les chef(fe)s
d'établissement
Mesdames et Messieurs les
directrices et directeurs d'école
S/C Mesdames et Messieurs les IEN

DIVEL
Division des élèves

Affaire suivie par :
David LEGOUPIIL
Téléphone
03 86 21 70 45
Courriel
sco58.dac@ac-dijon.fr

Place Saint-Exupéry
CS 70074
58028 Nevers cedex

Objet : concours « Les clés 2018 de l'Éducation Routière »

Les associations Prévention Routière et Attitude Prévention lancent la 7^{ème} édition du concours « Les clés de l'Éducation Routière ».

Le concours « Les clés de l'Éducation Routière » 2018 est ouvert à tous les établissements scolaires des 1^{er} et 2nd degré (écoles, collèges, lycées, CFA) ainsi qu'aux établissements spécialisés et adaptés (IME, EREA...). Il a pour objectifs d'inciter les élèves à être des acteurs de la prévention des risques routiers.

Pour l'édition 2018, il s'agit de valoriser les actions de prévention que mènent eux-mêmes les élèves, à travers des réalisations de communication (visuelle, orale, écrite, etc.) à destination des autres élèves, de leurs parents ou du grand public.

Les meilleurs projets au niveau national seront primés à Paris lors d'une cérémonie au mois de mai 2018.

Vous trouverez dans le courrier joint du Comité Départemental de la Nièvre de la Prévention Routière le déroulé de l'opération.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature par les enseignants est **fixée au 16 mars 2018** sur le site www.cles-education-routiere.fr

Je sais, Mesdames et Messieurs les chef(fe)s d'établissement, Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs d'école, pouvoir compter sur votre implication, afin que l'éducation à la sécurité routière demeure une priorité dans le département.

PJ :

Courrier du directeur du Comité Départemental
de la Nièvre de la Prévention Routière

Pascal NIQUET-PETIPAS





Comité Départemental de la Nièvre

Nevers, le 30 octobre 2017

Monsieur Philippe BALLÉ
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale de la Nièvre
INSPECTION ACADEMIQUE
Place St Exupéry – B.P. 24
58019 NEVERS Cédex

N° 460 / Concours "Les clés 2018 de l'Éducation Routière".

INSPECTION ACADEMIQUE

31 OCT. 2017

DEPT. NIEVRE

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Les associations Prévention Routière et Attitude Prévention lancent la 7^{ème} édition du concours "Les Clés de l'Éducation Routière".

Le concours des Clés de l'Éducation Routière 2018 est ouvert à tous les établissements scolaires des 1^{er} et 2nd degrés (écoles, collèges, lycées, CFA) ainsi qu'aux établissements spécialisés et adaptés (IME, EREA...).

Il a pour objectif d'inciter les élèves à être des acteurs de la prévention des risques routiers et de valoriser leur travail.

Les Clés de l'Éducation Routière 2018, nouvelle formule :

Pour l'édition 2018, il s'agit de **valoriser les actions de prévention que mènent les élèves** à destination des autres élèves, de leurs parents ou du grand public.

1. Les enseignants sont invités à inciter (et à les accompagner dans la création de leur production) leurs élèves à réaliser un ou plusieurs projets dans l'une ou plusieurs des **4 nouvelles catégories** du concours :

- communication **visuelle** (film, affiche, dessin, BD...),
- communication **orale** (théâtre, chanson, exposé...),
- communication **écrite** (journal, livre, blog, site...),
- communication par **le jeu et la construction** (jeu de société, jeu de plein air, expérience scientifique...).

2. Poster leur(s) réalisation(s)¹ sur www.cles-education-routiere.fr (ou si ce n'est pas possible, les envoyer par courrier postal au Centre national)

¹ Tous les formats de fichiers sont acceptés : photos, films, fichiers audio, pdf...

3. Remplir le dossier de candidature (en ligne, ou à imprimer) afin d'expliquer en quelques mots comment cette production a permis de sensibiliser d'autres élèves, les parents, ...ou encore le grand public.

Pour cette nouvelle édition, **nous souhaitons inciter les enseignants à constituer leur dossier de candidature en ligne** en se rendant sur le site dédié : www.cles-education-routiere.fr.

Les enseignants auront **jusqu'au 16 mars 2018** pour adresser leur dossier de candidature.

Les 12 meilleurs projets (3 niveaux x 4 catégories) recevront chacun un lot de 850 € de matériel pédagogique, lors d'une cérémonie qui se déroulera à Paris en mai (et non en septembre comme c'était le cas lors des éditions précédentes).

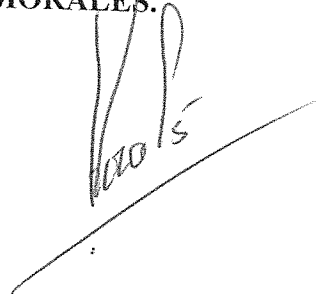
C'est le Grand Jury, composé de personnalités qualifiées dans les domaines de l'éducation routière et de la pédagogie, qui dévoilera les lauréats du concours et remettra les prix.

Vous trouverez ci-joint un flyer récapitulatif de ce concours.

Je compte sur vous pour organiser la diffusion de ce document afin de susciter la plus large participation.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, à l'expression de ma haute considération.

**Le Directeur du Comité Départemental de la Nièvre,
François MORALES.**



Copies :

- Monsieur le Préfet de la Nièvre,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Monsieur le Maire de Nevers,
- C.D.D.P. de la Nièvre à Nevers,
- Journal du Centre.

La Prévention Routière - Association reconnue d'utilité publique

Comité Départemental de la Nièvre - 17 rue du Rivage - 58000 Nevers
Tél. : 03 86 59 07 50 - e-mail : preventionroutiere58@wanadoo.fr